

CAS - 109 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC

MÉMOIRE
DU SOUS-MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

DANS LE CADRE DES AUDITIONS PUBLIQUES
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE

Le 23 octobre 2008

PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX AU REGARD DE L'ITINÉRANCE

C'est pour moi un plaisir d'être présent aujourd'hui afin de contribuer à la recherche de solutions pour une clientèle vulnérable que nous rejoignons par la mission de notre ministère.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est préoccupé par la situation des personnes itinérantes qui sont souvent exclues. Le phénomène de l'itinérance touche de plus en plus de jeunes et de femmes et il ne se manifeste plus seulement dans les grands centres urbains tels que Montréal et Québec, mais prend de plus en plus d'ampleur dans des villes moins peuplées.

L'itinérance est un phénomène complexe qui ne correspond plus à l'image que nous en avons autrefois. L'itinérance résulte de différents problèmes et situations de vie tels que la précarité résidentielle et financière, les ruptures sociales, et surtout l'accumulation de diverses problématiques (santé mentale, santé physique, toxicomanie, etc.).

Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance est une opération particulièrement délicate. Il n'existe pas de données formelles qui permettent d'affirmer que le nombre de personnes itinérantes est en croissance au Québec; l'ampleur du phénomène apparaît donc difficile à cerner.

Néanmoins, les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, bien que partielles par rapport à l'ensemble du phénomène, nous offrent certaines indications sur cette clientèle. Ainsi, en juillet 2008, on comptait **2 287 adultes** sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours : 1 838 bénéficiaient du Programme d'aide sociale et 449 du Programme de solidarité sociale (avec contraintes sévères à l'emploi). Parmi ces 2 287 personnes, on compte 1 987 (86,9 %) hommes et 300 (13,1 %) femmes. Bien que leur âge moyen soit de 41,5 ans, 367 d'entre elles (16 %) étaient âgées de moins de 30 ans, 1 373 (60 %) entre 30 et 49 ans alors que le quart (547 personnes) étaient âgées de 50 ans et plus. On observe également pendant cette période, que la presque totalité de ces prestataires sans

domicile fixe, soit plus de 84 % (1 931) provenaient de l'Île de Montréal, alors que près de 7 % (154 adultes) étaient de la Capitale-Nationale.

Aussi, parmi les 2 287 adultes sans domicile fixe et prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, près de 13 % étaient nés hors du Canada et un peu plus de 3 % étaient autochtones.

Depuis 2002, le nombre d'adultes sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours est passé de 181 adultes, en avril 2002, à 2 287, en juillet 2008. Cette augmentation s'explique, notamment, par l'allégement, depuis mars 2002, des règles de preuve applicable à la résidence qui simplifie l'accès à l'aide financière de dernier recours pour ces personnes. Également, en juillet 2008, des changements dans leur répartition selon l'âge, la région et l'origine ont été relevés.

En effet, la proportion des adultes sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, âgés de 40 ans et plus est en hausse puisqu'elle est passée de 50,3 %, en avril 2002, à 59,8 %, en juillet 2008. Aussi, la proportion des adultes sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui sont de la région de la Capitale-Nationale, est passée de 2,2 %, en avril 2002, à 6,7 % en juillet 2008.

Toujours en juillet 2008, on note une baisse de la proportion des adultes sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui sont nés hors du Canada. Leur proportion est passée de 16,6 %, en avril 2002, à 12,9 % en juillet 2008. Enfin, la proportion des adultes sans domicile fixe autochtones, prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours est passée de 9,4 %, en avril 2002, à 3,3 % en juillet 2008.

ACTIONS STRUCTURANTES AU PLAN DE LA PRÉVENTION ET DE L'INTERVENTION EN ITINÉRANCE

Au cours des dernières années, plusieurs gestes ont été posés et, un peu partout au Québec, des projets ont été initiés et soutenus pour contribuer au mieux-être des personnes en situation d'itinérance :

Accessibilité à l'aide financière de dernier recours

Bien que les sans-abri et les itinérants soient, par définition, des personnes sans adresse fixe ou stable, cela ne les rend pas pour autant inadmissibles au soutien de l'État, dans la mesure où il est démontré qu'ils sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents et qu'ils résident au Québec. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a, depuis mars 2002, mis en place des mesures pour assouplir les règles ayant trait à la preuve de résidence des personnes sans-abri et itinérantes :

- Comme ces personnes ne sont souvent pas en mesure de fournir toutes les pièces requises aux fins de leur identité et de la preuve de résidence (notamment un acte de naissance, etc.), le Ministère a adapté ses pratiques administratives de manière à ne pas pénaliser ces personnes lorsqu'elles ne détiennent pas les pièces requises. Par exemple, la preuve d'identité peut être fournie par un organisme, un CLSC, ou une déclaration assermentée.
- Aussi, un premier chèque peut être émis si la personne peut démontrer son identité et le directeur du Centre local d'emploi (CLE) peut également autoriser le versement d'un premier chèque en l'absence de pièces d'identité. Cette procédure peut être répétée, avec l'autorisation du directeur.
- Pour ce qui est de la preuve de résidence au Québec, si la personne ne dispose pas d'une adresse permanente, le chèque peut être envoyé à un organisme communautaire ayant conclu une entente à cette fin avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces ententes sont généralement d'une durée de deux mois, mais peuvent être prolongées selon le besoin identifié.

L'allègement des règles a eu, notamment, pour effet de faciliter l'accès à l'aide financière de dernier recours et, par conséquent, d'accroître le nombre de ménages prestataires sans-abri aux programmes d'aide financière de dernier recours.

En avril 2002, 181 adultes prestataires sans-abri recevaient des prestations d'aide financière de dernier recours parmi l'ensemble des 412 918 adultes (0,04 %). Leur nombre est passé à 827 en avril 2003, 1 391 en avril 2004, 1 626 en avril 2005 et à

1 824 en avril 2007. En avril 2008, ce sont 2 166 adultes (une hausse de 1 097%) qui ont reçu une prestation d'aide financière de derniers recours, soit plus de 0,6 % de l'ensemble des 335 417 adultes des programmes d'aide financière de dernier recours.

D'autres moyens ont été mis de l'avant pour faciliter l'accès à l'aide financière de dernier recours et à des services de soutien en réinsertion sociale offerts par des organismes communautaires.

En effet, à Montréal, le CLE Saint-Alexandre a développé un partenariat avec l'organisme communautaire Action-Réinsertion pour la gestion du courrier, incluant les chèques d'aide financière de dernier recours d'environ 500 personnes sans-abri. Ces derniers y reçoivent leur chèque d'aide financière de dernier recours et tout courrier émanant des services gouvernementaux (carte d'assurance-maladie, par exemple). De plus, un service d'entreposage d'effets personnels est disponible. Le Centre de services spécialisés Saint-Alexandre offre également, à même son local, environ 600 casiers postaux afin que les prestataires itinérants du centre-ville de Montréal puissent y recevoir leur chèque d'aide financière de dernier recours ainsi que la correspondance des services gouvernementaux.

Aussi, à Québec, depuis 2002, la Maison de Lauberivière offre par l'entremise d'une Fiducie, un service de gestion financière. Ce Service est offert avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et en lien avec le Programme Initiative de partenariat en action communautaire. En plus d'administrer les revenus et les dépenses de la personne, la Fiducie fait l'évaluation et le suivi psychosocial et oriente celle-ci vers les ressources appropriées. L'adhésion à ce service se fait sur une base volontaire et la personne peut cesser cette démarche à tout moment.

L'objectif de ce service est d'aider la personne itinérante, par l'administration de ses revenus, à créer un lien de confiance qui pourrait favoriser son autonomie. Une cinquantaine de personnes, chaque mois, bénéficient de cette entente, soit plus de 32 % des adultes sans domicile fixe prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours de la région de la Capitale-Nationale.

En outre, depuis le 1^{er} mai 2004, toute personne qui reçoit un chèque du gouvernement du Québec de 1 500 \$ ou moins peut l'encaisser, sans frais, dans tous les établissements des huit plus importantes institutions financières faisant affaire au Québec (Caisses Desjardins, Banque Nationale, Banque Royale, Banque CIBC, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion et Banque Laurentienne). Une telle mesure assure aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours l'accessibilité à des services bancaires adéquats et atténue ainsi l'accès aux services abusifs des compagnies d'encaissement.

Des services adaptés pour les personnes en situation d'itinérance

Les besoins des personnes en situation d'itinérance, débutant un cheminement vers la réinsertion sociale, sont multiples. Ces personnes doivent accéder à un lieu de résidence stable, à un soutien financier nécessaire pour subvenir à leurs besoins, et enfin, recevoir l'aide pouvant les mener à leur réinsertion sociale. Éventuellement, certaines de ces personnes se retrouveront sur le marché du travail, d'autres retourneront à l'école et d'autres pourront participer à la vie communautaire de leur lieu de résidence, d'un centre de jour ou de leur quartier.

Pour répondre aux besoins des personnes plus éloignées du marché du travail et pour qui l'emploi ne peut être envisagé dans l'immédiat, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a développé, en 2006, des programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) qui ciblent les personnes éloignées du marché du travail pour lesquelles la participation à une mesure active d'emploi serait prématurée. Dans le cadre de leur participation à l'un de ces programmes, les prestataires participants sont admissibles à une allocation de soutien de 130 \$ par mois. Cette allocation s'ajoute à la prestation de base mensuelle afin de soutenir et d'encourager la participation.

Plusieurs expérimentations spécifiques ont déjà cours dans certaines localités et semblent donner des résultats prometteurs sur le plan du rétablissement des personnes itinérantes, le développement de leurs habiletés et de leur employabilité :

- Deux projets, dans le cadre des Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS), sont actuellement implantés sur l'Île de Montréal en collaboration avec le groupe communautaire *L'Itinéraire*. Ces projets visent à

encourager le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements des personnes itinérantes ou toxicomanes du centre-ville de Montréal, par des activités concrètes dans l'organisme, dans un but d'insertion sociale et professionnelle. Ces projets visent à rejoindre 38 participants et à ce jour, 25 personnes ont pris part à ceux-ci.

- En Mauricie, les intervenants ont constaté que la majorité des individus à risque d'itinérance vivent avec une problématique de santé mentale ou de toxicomanie. C'est ainsi que le CLE de Shawinigan a contribué, dans le cadre des Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS), au développement de deux projets qui permettent à 34 personnes ayant un diagnostic en santé mentale, non seulement de s'assurer une vie sociale plus enrichissante, mais également de développer des habitudes de vie plus saines et des habiletés de travail qui les valorisent en plus de servir leur collectivité par la production de certains produits et services.
- Par ailleurs, le CLE de Trois-Rivières soutient également un projet qui s'adresse aux personnes en situation d'itinérance. Dans le cadre du programme Devenir, des places sont subventionnées au sein de l'organisme *Le Havre*, une maison d'hébergement pour itinérants.

D'autres initiatives régionales en regard des personnes en situation d'itinérance

D'autres initiatives régionales pour les personnes en situation d'itinérance sont mises de l'avant. Ainsi, Emploi-Québec, par le biais des services publics d'emploi, offre aux personnes éloignées du marché du travail une panoplie de mesures et services leur permettant de développer des habiletés favorisant leur intégration au marché du travail. La participation à ces mesures est déterminée à partir de l'évaluation des besoins des personnes et de l'élaboration du plan d'intervention qui en découle.

Les personnes participant à une mesure d'aide à l'emploi bénéficient d'une aide financière qui s'ajoute aux prestations d'aide financière de dernier recours.

- Dans le cadre de la mesure Projet préparatoire à l'emploi (PPE), sous la responsabilité d'Emploi-Québec, un projet a été mis en place avec l'organisme

communautaire *Groupe Itinérance et Travail de Montréal inc.* (GIT) et vise à rejoindre 75 personnes, par année, fortement défavorisées sur le plan de l'emploi. Ce programme propose une alternance entre des ateliers de groupes, des stages en entreprise et un suivi individuel personnalisé. La clientèle visée par le présent projet est composée de personnes vivant ou ayant vécu des situations d'itinérance qui sont référées, dans la majorité des cas, par des organismes oeuvrant auprès des personnes démunies.

Pour participer au projet, la clientèle visée doit occuper un logement de manière stable. Le GIT a donc établi des collaborations avec des organismes d'hébergement à moyen/long terme, afin de favoriser le succès de la démarche des participants. Notons que le GIT œuvre auprès des personnes itinérantes depuis près de vingt ans, ce qui lui a permis de développer une expertise reconnue liée au développement de leur employabilité en plus de créer des liens étroits avec des entreprises qui permettent aux participants de bénéficier d'un stage.

- Dans la région de la Capitale-Nationale, le CLE des Quartiers Historiques a établi des ententes de service avec différents organismes : l'Armée du Salut, la Maison Charlotte, la Maison Revivre et la Maison de Lauberivière. Ces ententes permettent de référer, vers ces ressources, les personnes qui se présentent au CLE et qui sont en situation d'errance ou d'itinérance. Elles permettent également de traiter plus efficacement la demande d'aide financière de ces personnes puisqu'elles ont, de cette façon, une adresse où elles peuvent être rejointes et où elles peuvent également obtenir le soutien des intervenants.

Soulignons que ces maisons d'hébergement sont très au fait des programmes et des services d'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. D'ailleurs, plusieurs de leurs clients participent à différentes mesures du Ministère. À ce titre, la Maison de Lauberivière, en collaboration avec le Centre Louis-Jolliet et le CLE des Quartiers Historiques, a développé le projet L'Aube de l'emploi.

- En Mauricie, le CLE de Trois-Rivières appuie un projet de l'organisme *Point de rue*, qui intervient, entre autres, dans le cadre d'un centre de jour et d'un plateau de travail supervisé auprès des jeunes de la rue. Le CLE permet ainsi la mise en place de deux postes grâce à des subventions salariales d'insertion en emploi, soit un poste de cuisinier et un autre d'aide aux intervenants pour les participants qui sont d'ex-itinérants.

Par ailleurs, *Les ateliers Art GO*, un organisme d'économie sociale qui vise la réinsertion des jeunes de la rue par l'apprentissage et la production de vitraux, percussions et fer forgé, bénéficie de trois subventions salariales pour les postes de responsable des services administratifs, d'adjointe administrative et de formatrice.

- En Estrie, plus spécifiquement dans la ville de Sherbrooke, un service de fiducie « *Tout compte fait* » a été développé pour les personnes itinérantes ou à haut risque de le devenir. Ce programme, qui est sur une base volontaire, a pour objectif de permettre à des individus, dont la situation se dégrade, de reprendre leur vie en main et de vivre des réussites dans la gestion de leur budget et dans l'organisation de leur vie en général. L'approche mise de l'avant permet de fournir un encadrement adapté à la personne participante et de la soutenir dans sa volonté d'améliorer ses conditions de vie. La fiducie permet également d'éviter les contextes propices à la délinquance et à la judiciarisation. Trois services sont offerts dans le cadre de « *Tout compte fait* » : la gestion budgétaire, l'accompagnement et la défense des droits et le suivi psychosocial. Jusqu'à maintenant, plus de 50 personnes ont pu bénéficier de ce programme.

Une clientèle spécifique qui nécessite une intervention particulière : les jeunes

La clientèle jeune aux prises avec des problèmes d'itinérance nécessite une intervention particulière. Dans cette optique, plusieurs mesures ont été mises en place par le MESS afin d'aider les jeunes de 16 à 24 ans qui connaissent des difficultés particulières. Implanté en avril 2007, le programme Alternative Jeunesse devient la voie à privilégier pour les jeunes admissibles ou admis aux Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, pour avoir accès aux différents services publics d'emploi. Ce

programme offre une alternative à l'aide financière de dernier recours aux jeunes de moins de 25 ans.

Tel que défini dans la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, il vise, sur une base volontaire, à soutenir des jeunes adultes de moins de 25 ans et à les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. En contrepartie de l'engagement du jeune à s'investir dans une démarche d'insertion, le programme donne droit à une aide financière composée, notamment, d'une allocation jeunesse.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le Ministère s'était engagé à développer une mesure d'accompagnement pour les jeunes de 18 à 24 ans qui connaissent des difficultés socioprofessionnelles importantes, les empêchant de réaliser une intégration au marché du travail à court ou à moyen terme. Il s'agit de Jeunes en action, qui est, en fait, un volet de la mesure Projet de préparation à l'emploi, sous la responsabilité d'Emploi-Québec. La mesure a été implantée le 1^{er} avril 2007.

Ainsi, les projets dits « Espoir » intégrés à Jeunes en action ont été instaurés pour des jeunes aux prises avec des difficultés particulières, notamment le sous-emploi et l'absence de qualification. L'accent est mis sur des groupes spécifiques tels que les jeunes de la rue et les jeunes itinérants. Deux projets sont en cours de réalisation, depuis 2005, dans la région de la Capitale-Nationale (Maison Dauphine) et dans la région de Montréal (Le Bon Dieu dans la Rue repris, depuis le 1^{er} avril 2007, par le Programme d'organisation au travail).

Parmi les programmes et mesures mis en place pour venir en aide aux jeunes, ajoutons le programme Soutien financier aux mineures enceintes. Ce programme vise à :

- ✓ accorder une aide financière temporaire, à partir de la 20^e semaine de grossesse, jusqu'à la naissance de l'enfant. Cette aide est fondée sur le risque pour la santé et l'intégrité physique de la mère et de l'enfant à naître;
- ✓ assurer une aide active où le soutien financier accompagne d'autres formes de soutien et d'encadrement.

Ainsi, les jeunes visés par le programme peuvent bénéficier, en plus d'une aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'un soutien intense et continu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'intérieur des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité « Volet soutien aux jeunes parents ». Ce programme prévient l'itinérance pour des jeunes particulièrement vulnérables.

En outre, pour intervenir auprès des jeunes en situation d'itinérance, le travail de rue s'avère une approche efficace. Il s'agit d'un mode d'intervention qui utilise des approches différentes de celles utilisées dans les organisations institutionnelles. Les travailleurs de rue tentent de rejoindre des personnes, particulièrement des jeunes, qui ne demandent pas nécessairement de services auprès des CLE et qui ont besoin d'aide pour recouvrer ou préserver leur autonomie personnelle, sociale ou financière, ou du moins, pour améliorer leur qualité de vie.

C'est ainsi que trois travailleurs de rue, de la Table jeunesse de Shawinigan, *TRASH*, dont Emploi-Québec est membre, ont pu bénéficier du soutien financier d'Emploi-Québec par l'octroi de trois subventions salariales d'insertion.

Je tiens à souligner ici, une initiative, implantée depuis 2004 dans la région de la Capitale-Nationale, qui permet de soutenir des jeunes de la rue de 16 à 23 ans qui attendent ou qui ont un enfant : le projet « Baby Boom ». Ce projet offre un soutien adapté aux jeunes parents qui fréquentent la Maison Dauphine et permet de rejoindre les jeunes parents en situation de vulnérabilité. Notons que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale apporte un soutien financier à ce projet.

Soutien financier aux organismes communautaires

En complément des services publics, l'action des organismes communautaires est essentielle. Elle contribue au développement social du Québec par ses interventions menées contre l'exclusion et la pauvreté, pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

En ce sens, une aide gouvernementale de 593 966 \$ a été accordée en 2007-2008 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux trois principaux refuges pour hommes itinérants à Montréal : la Maison du Père, la Mission du Bon accueil et la Mission Old Brewery.

Cette aide s'ajoute au financement provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et des Régions à ces organismes. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux soutient ces organismes depuis plusieurs années pour leur mission globale et par des ententes de service pour lesquels il a accordé près de 2 M\$ en 2007-2008.

De plus, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au financement des actions du Refuge des jeunes de Montréal, pour un montant total de 126 000 \$, répartis sur une période trois ans jusqu'en 2009-2010. Cette aide s'ajoute aux 413 334 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux. En 2007-2008, ce sont 639 jeunes âgés de 17 à 24 ans qui ont été accueillis par le Refuge. Cette aide amène les jeunes à utiliser les ressources du milieu pour améliorer leurs conditions de vie et éviter les allers et retours à la rue.

Enfin, il importe de souligner que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le cadre du *Contrat de ville de Montréal 2003-2007*, a versé une somme annuelle de 5 M\$ à la Ville de Montréal pour le développement de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit, au total, d'un montant de **25 M\$** lequel a été investi dans des actions concertées pour la ville de Montréal. Cette dernière a également contribué à cette entente pour un montant minimal de 13,5 M\$ (2,7 M\$ par année).

CONCLUSION

Au fil des années, des mesures ont été prises pour contrer l'itinérance, en atténuer les conséquences et réduire le nombre de personnes confrontées à ce problème. Dans le cadre du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le gouvernement a annoncé des investissements totalisant 2,5 milliards de

dollars sur cinq ans afin d'aider les personnes en situation de pauvreté. Ces investissements ont été portés ultérieurement à 3,3 milliards de dollars, ce qui reflète le caractère prioritaire donné à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

De plus, en mars 2008, le gouvernement du Québec a rendu public le Pacte pour l'emploi qui représente un investissement de près d'un milliard de dollars sur trois ans, dont 548 M\$ provenant du gouvernement du Québec et 439,4 M\$ du secteur privé. Cette stratégie globale qui vise les personnes plus éloignées du marché du travail contribuera, à long terme, à prévenir l'itinérance.

Malgré les efforts consentis, il s'avère nécessaire d'intensifier le travail pour assurer l'accessibilité, la complémentarité et la continuité de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes. La coordination et la concertation entre les ministères et les partenaires travaillant auprès des itinérants demeurent des enjeux importants. Dans cet esprit, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale collabore, avec d'autres ministères et organismes, aux travaux entourant la préparation d'un Plan d'action interministériel pour contrer l'itinérance au Québec. Le cadre de référence « L'itinérance au Québec », rendu public par le ministère de la Santé et des Services sociaux, constitue le principal levier de discussion pour l'élaboration de ce plan.

Ces travaux, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, regroupent, notamment, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Société d'habitation du Québec et le ministère de la Justice, dans un effort concerté pour développer une vision commune de cette problématique et proposer des solutions cohérentes qui, à long terme, sont susceptibles de répondre à cet enjeu de société.

Le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale s'est engagé, dans son Plan stratégique 2008-2011, à favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis. Cette orientation prévoit la mise en œuvre du deuxième Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le cadre des travaux d'élaboration de ce Plan d'action, un groupe de travail interministériel a reçu le mandat de réfléchir sur les meilleurs moyens, d'une part, pour réduire le phénomène de l'itinérance par la prévention et, d'autre part, de mieux desservir les personnes sans domicile fixe. En outre, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté

et l'exclusion sociale a été mandaté pour proposer des avenues destinées à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale chez certaines clientèles cibles, dont les personnes en situation d'itinérance.

L'ensemble de ces travaux ainsi que les consultations que mène la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec viendront, j'en suis convaincu, enrichir nos connaissances en cette matière et guider nos orientations futures.

Pour cette raison, je tiens à remercier particulièrement les membres de cette Commission qui soutiennent nos efforts pour réduire la prévalence de l'itinérance et soutenir les personnes qui la vivent.